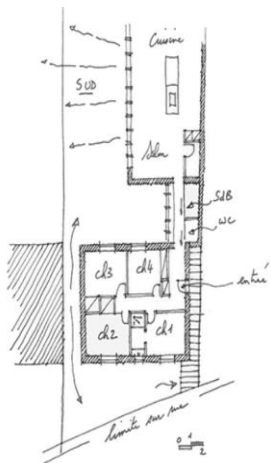
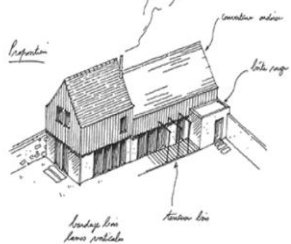
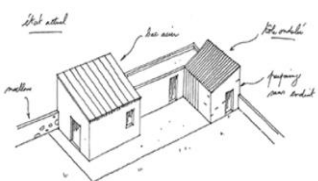


CIRCUIT D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

Pour des conseils architecturaux gratuits, les architectes et paysagistes du CAUE se tiennent à votre disposition.
CAUE, antenne du Faou (PNRA), sur RDV 02.98 81 90.08 <https://www.caue-finistere.fr/>

VOUS avez un projet de construction.

Constitution de la demande d'urbanisme (PC, DP, PA, Cu, ...)



VOTRE MAIRIE

②

Dépôt de votre dossier en Mairie



③

Réception et enregistrement du dossier

④

Transmission du dossier au service instructeur des autorisations du droit du sol (ADS)

⑧

Délivrance de la décision par le maire

Service instructeur « ADS »



Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

⑤

Réception du Dossier

⑥

Instruction de la demande:

- Majoration de délais, s'il y a lieu ;
- Demande de pièces manquantes, s'il y a lieu ;
- Consultation services et commissions ;
- Vérification de la conformité du projet aux règles d'urbanisme en vigueur (lois, jurisprudence, SCoT, PLUi-H, ...)

⑦

Proposition à la signature du maire d'une décision

⑨ Réception de la décision

⑩ Affichage sur le terrain

⑪ **Déclaration d'ouverture de chantier à transmettre en mairie**

⑫ **Déclaration attestant l'achèvement et de la conformité du Chantier à transmettre en mairie**